

MARSILLY



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt-deux novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

**Présents :** Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles PIARD

**Absents :** Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

|   |    |                    |    |
|---|----|--------------------|----|
| Date de la convocation : 22/11/2023                   |    | Nombre de votants  | 16 |
| Nombre de membres afférents<br>au Conseil Municipal : |    | Bulletins blancs   | 00 |
| Nombre de membres en exercice                         | 23 | Abstentions        | 00 |
| Nombre de membres présents                            | 19 | Suffrages exprimés | 16 |
| Nombre de procuration                                 | 16 | Pour               | 16 |
|   | 00 | Contre             | 00 |

### 23.78 - Attribution de subventions aux associations partenaires du dispositif Pass'Sports pour tous 2023

Désireuse d'encourager la pratique sportive chez les jeunes, la commune de Marsilly déploie, depuis 2020, un dispositif exceptionnel, intitulé « Pass'Sport pour tous », dont le principe est le suivant : les associations sportives de la commune consentent une réduction tarifaire de 50% du prix de la licence lors de l'inscription de primo-licenciés, âgés de 3 à 17 ans.

La Commune compense cette réduction par le versement d'une subvention aux associations concernées. Il est rappelé qu'à l'occasion du vote du budget primitif pour 2023, la Commune a prévu les crédits nécessaires au chapitre 65 - article 65748, à hauteur de 2 000€, sans toutefois ventiler les subventions entre les associations concernées.

Lors des inscriptions dans les clubs sportifs pour la saison associative 2023/2024, les jeunes Marsellois de 3 à 17 ans n'ayant jamais été licenciés/ inscrits dans un club sportif marsellois, ou n'ayant pas renouvelé leur inscription dans l'un de ces clubs au cours des deux derniers exercices, ont pu bénéficier du dispositif « Pass'Sport pour tous ».

Dix « Pass'Sports pour tous » étaient également offerts aux enfants de 3 à 9 ans n'habitant pas Marsilly.

Cette opération a bénéficié à 38 jeunes, dont 30 Marsellois, qui se sont inscrits dans les clubs suivants :

- Récréation : 18 Marsellois
- Avenir Sportif de la Baie : 12 jeunes (4 Marsellois + 8 d'autres communes)
- Ecole de Judo Jujitsu : 8 Marsellois

**AR Prefecture**

017-211702220-20231129-2378-DE  
Reçu le 30/11/2023

Le coût global pour la commune s'élève à 1 874€ (contre 1 409,70€ en 2022, et 1 723,35€ en 2021), qui seront reversés sous forme de subventions aux associations concernées.

Il est précisé que le coût de la licence varie d'une discipline à l'autre.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget de l'exercice,

Considérant qu'aucun conseiller municipal n'a de responsabilité au sein du Conseil d'Administration d'une des associations ci-après, ou, le cas échéant, qu'il ne prend pas part au vote,

Considérant la volonté de la commune de soutenir et d'encourager la pratique sportive chez les jeunes hors du temps scolaire, par le biais d'une prise en charge du coût de la licence sportive des primo licenciés à hauteur de 50%, pour la saison sportive 2023/2024,

Considérant que cette opération, dénommée « Pass'Sport pour tous », se traduit par l'application d'une réduction consentie par le club, de 50% du prix de la licence sportive, cette réduction étant ensuite compensée intégralement par la commune au club par le versement d'une subvention,

Considérant que 38 jeunes, dont 30 marseillois, âgés de 3 à 17 ans se sont inscrits dans 3 associations marseilloises,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations, au titre du dispositif « Pass'Sport pour tous » selon le détail figurant au tableau ci-après :

| Associations              | Subventions attribuées |
|---------------------------|------------------------|
| Récréation                | 1 170,00€              |
| Avenir Sportif de la Baie | 570,00€                |
| Ecole Judo Jujitsu        | 134,00€                |
| <b>Total</b>              | <b>1 874,00€</b>       |

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 29 novembre 2023



La Secrétaire,

Annie COURCY

A large, handwritten signature in black ink, which appears to be "Annie Courcy", written over the printed name.